
Le citoyen Gallet fait hommage de la tragédie du 9 thermidor

Citer ce document / Cite this document :

Le citoyen Gallet fait hommage de la tragédie du 9 thermidor. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15658_t1_0346_0000_8

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Représentans,

Par où commencer, et comment vous peindre les frémissemens d'horreur que nous avons éprouvés à la nouvelle des attentats de Robespierre ?

Le voilà donc cet homme fameux, ce républicain austère, incorruptible, ce phénomène vanté de la révolution et de la morale ! hélas ! il n'étoit grand que parcequ'il s'étoit couvert du manteau de la vertu, et qu'il avoit emprunté l'éloquence et les dehors du sage; vos regards l'ont enfin pénétré : le manteau est tombé, et le héros a disparu; il s'est évanoui, et il n'a resté qu'un conspirateur audacieux, que l'hypocrite le plus effronté, qu'un tyran.

Quelques heures plus tard, c'en étoit fait de la représentation nationale, c'en étoit fait de la liberté, c'en étoit fait de la patrie. La tyrannie aux pieds d'airain s'avançoit à pas de géant, suivie de ses satellites et des ses bourreaux. Seuls, mais armés de toute la sublimité du courage, vous vous êtes levés, et le tyran tout couvert d'opprobre est descendu dans le tombeau des scélérats.

Illustres monumens ! héros du temps passé ! disparaissez et cachez-vous : vous ne sauriez plus nous servir de modèles. Et toi, riche trésor, charte du peuple, fermes désormais tes pages; sans toi nous avons appris à ne plus nous fier à la vertu des hommes, sans toi nous saurons les compter pour rien devant la liberté; ou, si tu veux être encore utile à l'univers, parle-lui de la gloire des Français et du courage de ses représentans. *Vive la République ! vive la Convention ! vivent les Parisiens ! périssent les traitres et les tyrans !*

41

[*Lettre de Jean Frédéric Seitz à la Convention nationale, des Deux-Ponts, le 19 thermidor an II*] (95)

Citoyens représentans du Peuple français, Ayant lu dans les papiers publics de Paris sous la datte du 22 octobre 1792, que l'Assem-

blée nationale invitait tout individu à lui communiquer par écrit ses idées sur le plan de la nouvelle constitution qu'elle se proposait d'établir pour le bonheur des Peuples, je crus lui rendre hommage en lui adressant un manuscrit rédigé en 150 articles, en langue allemande. Comme je ne pouvais pas le faire parvenir directement à l'Assemblée nationale, j'en chargeai le citoyen Chopart, alors maire de Bitche, n'ayant jamais pu savoir depuis quel a été le sort du dit manuscrit malgré les informations que j'ai pu prendre à ce sujet. Je prends la liberté de m'adresser à votre auguste assemblée, en la priant de bien vouloir m'en instruire, afin que j'aie au moins la satisfaction de savoir quel jugement l'Assemblée nationale en aura prononcé. J'ai taché d'être utile, peut-être n'ais-je pas atteint mon but. Cependant je crois que cet ouvrage n'est pas inférieur à celui que je fis parvenir au Parlement de Dublin l'an 1765, dans un cas pareil, lequel pour ne point laisser de doute de son approbation, y joignit une gratification de 20 livres sterling.

Certainement les représentans du Peuple français n'apprendront jamais des étrangers à apprécier le mérite, ni à donner des marques de générosité, il n'y a pas de nation au monde qui puisse donner de si beaux exemples que la française. Aussi si je ne suis pas assez heureux par mon travail, j'espère qu'elle daignera avoir quelques égards à la bonne volonté d'un pauvre citoyen, dont la situation est d'autant plus à plaindre qu'il est hors d'état de recourir au travail de ses mains, vu son âge et ses infirmités corporelles, de sorte qu'il est réduit à la plus grande misère, dans laquelle cependant il ne cessera de faire des vœux pour la prospérité de la République française.

JEAN FREDERIC SEITZ

42

Le citoyen Gallet fait hommage de la tragédie du 9 thermidor en trois actes qui développe les crimes des conspirateurs.

Mention honorable (96).

(95) C 320, pl. 1 317, p. 13. Mention marginale : renvoyé au comité des Procès-verbaux, section des Archives, par celui des Pétitions, le 21 fructidor an II.

(96) *J. Fr.*, n° 713; *J. Mont.*, n° 131; *Ann. Patr.*, n° 615; *C. Eg.*, n° 750; *Gazette Fr.*, n° 981; *J. Perlet*, n° 715; *M. U.*, XLIII, 348.